

Le GRAME note que ces propos concordent avec ses préoccupations à l'égard des modifications à la stratégie proposée, en ce qu'elles doivent s'implanter progressivement, en considérant l'ensemble des modifications envisagée. De plus, l'atteinte d'une relative équité entre les segments de la clientèle, entre les clients TAÉ et non TAÉ et entre les clients qui n'assument pas leur coût d'abonnement doit être recherchée, c'est pourquoi le GRAME est en faveur de ces deux propositions.

1.1.5 Conclusions et recommandations section 1.1

Le GRAME recommande que les modifications envisagées pour la stratégie tarifaire soient instaurées progressivement pour l'atteinte d'objectifs sur une période de 5 ans ou plus. Une telle approche favorise la stabilité des prix, la mise en place de modification de comportements de la clientèle, de même que l'amélioration des mesures en gestion de la demande présentement en cours par le Distributeur.

Hausse du seuil de la 1^{ère} tranche :

Le GRAME note que le seuil de 30 kWh a été introduit en 1978, sans être modifié par la suite. Bien que le Distributeur indique que ce seuil exclut le chauffage des locaux, le GRAME a fait la démonstration que ce n'était pas le cas pour certains segments de la clientèle.

Pour ce qui est de la détermination de la consommation associée aux usages de base, bien qu'elle semble subjective, le GRAME est d'avis qu'on peut se tourner vers les données apparentes indiquant des différenciations entre la consommation d'été et d'hiver pour illustrer la présence de chauffage à même le seuil de 30 kWh pour certains segments de la clientèle du tarif D.

Le GRAME est d'avis qu'il est important de considérer lors des choix entre les stratégies retenues, l'impact sur le tarif de la deuxième tranche, impliquant la réduction du prix concurrentiel de l'électricité, vis-à-vis le gaz naturel et le mazout pour le chauffage des locaux, considérant l'importance de l'atteinte des cibles de GES pour le Québec.

Cependant, le GRAME le réitère, il est favorable à l'ajustement à la hausse du prix de l'énergie de la deuxième tranche, mais recherche une stratégie de plus long terme pour y arriver permettant de conserver le signal de prix pour les consommateurs qui consomment peu en 2^{ème} tranche, notamment la clientèle non-TAÉ. Ces ajustements devraient être accompagnés de solutions commerciales pour réduire la consommation de pointe, comme les mesures de gestion de la demande.

Cependant, si le seuil de la première tranche était haussé, le GRAME est d'avis qu'il faudrait s'interroger sur la méthode de calcul pour la facturation de la première tranche et favoriser une facturation mensuelle. Concernant les réseaux autonomes, une modification du seuil aurait des conséquences sur l'attrait pour le chauffage d'appoint, ce qui aurait des conséquences significatives sur les pertes en réseaux autonomes. Pour ces réseaux, il ne faudrait alors ne pas modifier le seuil de la première tranche.

Finalement, si la Régie optait pour l'étude du rehaussement du seuil, le GRAME est d'avis qu'il ne devrait pas être envisagé sans préalablement réaliser une étude des besoins

